# STATION LUMIERE
**ASSOCIATION LOI 1901 n° 28085**

La Ciotat, le 110/06/2016

MPM
Monsieur le Président
Commission propreté, environnent et développement durable.

Monsieur le président,

Voici 20 ans que notre association, Station Lumière, œuvre dans la Ville de La Ciotat afin d'accompagner les personnes les plus exclues vers un chemin de réinsertion globale.

Cette réinsertion passe tout d'abord par un hébergement, à taille humaine dans une belle Villa mise à disposition par la Ville de La Ciotat. Ensuite , guidés par des valeurs humanistes , respectueuses de l'histoire singulière de chacun, nous accompagnons ces personnes vers l'autonomie par une pédagogie d'accès aux droits, à la santé, et au logement.

Station Lumière gère donc trois services inter dépendants dans une logique de parcours individualisé « de la rue vers le logement » : un CHRS de 17 places, 2 lits halte soins santé et un accueil de jour pour les personnes les plus désocialisées et marginalisées. Nous sommes connus et reconnus par de nombreux partenaires institutionnels et associatifs avec lesquels nous travaillons en réseau et maillage territorial.

Dans le cadre de notre mission de lutte contre l'exclusion basée sur l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social global de ces personnes, nous souhaitons à nouveau attirer votre attention sur une action qui nous tient particulièrement à cœur.

En effet , Station Lumière mène depuis trois ans une expérimentation basée sur le savoir-faire, le savoir être et l'acquisition de compétences nouvelles au travers d'un atelier de re customisation d'objets et de petit mobilier. Cet atelier est une interface entre la société productive et ses règles économiques, et l'amont de l'employabilité des personnes en rupture totale. En effet, être « employé » requiert des compétences et des postures souvent enfouies, non révélées ni expérimentées par ces personnes. Et qui pourtant ne demandent qu'à éclore.

Inspirés par les principes de l'économie circulaire, nous faisons le pari d'une « mise au travail » par la restauration et la re customisation de matériel destiné à décorer et aménager leur futur appartement : on restaure les meubles comme on restaure l'image de soi. On donne une autre vie aux objets désuets comme on se redonne une chance d'être utile à la société. A cette fin, nous construisons un partenariat local avec des entreprises de la Zone Athélia, qui nous donnent régulièrement des palettes usagées, des étoffes, des objets qui auraient été jetés si nous ne les avions pas récupérés. L'utilité sociale de ce projet nous parait évidente et s'inscrit bien dans un des axes du plan climat de la CUMPM, à travers l'axe : cadre de vie et solidarité, réduction de la production de déchets, habitat.

**Villa Bianco. 53. Avenue Guillaume Dulac. 13600 La Ciotat.**
**Tel 0442086277. Station.lumiere@orange.fr**
**SIRET 403 272 289 00022 – APE 8790B**

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

« Je suis capable de, je sais faire, je suis reconnue, on construit du beau..... » : Voilà des phrases souvent exprimées par les personnes passant du temps à l'atelier. Vous pourrez lire en PJ quelques exemples illustratifs.

Aujourd'hui, nous sommes convaincus de l'efficience et du rôle nécessaire de l'atelier

Nous pensons même que notre action est fédératrice et transférable vers d'autres territoires.

Et, compte tenu des résultats très encourageants et concrets de cette action nous souhaitons pérenniser ce projet dans toutes ses dimensions, et notamment celle du développement durable, de l'économie sociale, solidaire et circulaire.

Nous espérons que vous serez interpellé par notre requête, car ce projet fait appel à la solidarité citoyenne et économique envers les personnes les plus démunies et éloignées de l'emploi.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur nos plus respectueuses salutations.

Pour Station Lumière.
La Présidente.
Cécile PANON

P/° La Directrice
Marie Pierre Kerléguer.

Villa Bianco. 53. Avenue Guillaume Dulac. 13600 La Ciotat.
Tel 0442086277. Station.lumiere@orange.fr
SIRET 403 272 289 00022 – APE 8790B

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

# *L'atelier Lumière, une démarche inscrite dans l'économie circulaire ;*

## *Rappel des constats du départ .*

### *Constat.*

Globalement l'insertion vers le logement fonctionne plutôt mieux grâce à la mobilisation des partenaires du SIAO, grâce à la meilleure cohésion des parcours sur le territoire, grâce aux effets nouvellement ressentis de l'application de la loi Dalo et à la mobilisation des bailleurs sociaux sur la Ville. A partir de ce constat , le bureau de l'association a posé la question de « l'oisiveté » de certaines personnes, hébergées à station lumière depuis plusieurs semaines et dont les mises à jour sont effectives, les droits en cours d'ouverture, et les soins en cours d'administration. Pour la plupart les revenus sont , le RSA, l'AAH, L'ARE, L'ASS, ou autres minima sociaux. Ce constat est le même, pour les personnes sorties du CHRS et résidant à Adoma, dans l'attente d'un logement pérenne. Pour certaines d'entre elles , les addictions ont repris le dessus, et nous pensons que leur isolement en constitue la principale cause.
*Dans l'attente d'un logement pérenne, le temps passé en chrs ou en résidence sociale, devrait être utilisé à valoriser le potentiel créateur de chacun et chacune. Potentiel de savoir-faire, potentiel de compétences enfouies qui ne demandent qu'à réapparaitre, potentiel de valorisation de « l'autre » dans ce qu'il fait, dans ce qu'il peut produire et dans ce qu'il pourra montrer.*

*Si ces personnes créent, recustomisent et choisissent leurs meubles, les façonnent à leur goût, conçoivent leurs décorations intérieures, inventent et mettent leur propre pâte dans ce qui leur est cher, c'est à dire leur foyer, nous parions qu'elles investiront beaucoup plus fort leur logement, et qu'elles voudront y construire leur devenir. Et s'y insèreront durablement.*

### *La démarche.*

En s'inspirant du concept des « Ressourceries », et s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire, nous avons souhaité assurer la collecte, le recyclage et le customisage des objets collectés en leur donnant une deuxième vie.
Nous expérimentons donc un atelier de création et de redynamisation intitulé, « l'atelier lumière ».

### Le public :

Il s'agit d'un public connu et accompagné, puisque les personnes touchées par l'action sont hébergées au CHRS, fréquentent l'Accueil de jour, ou sont hébergées en résidence sociale (Adoma) après avoir séjourné en CHRS. Ces personnes vivant des minima sociaux, en perte de confiance quant à leur capacité à créer, à faire, et à créer du lien sont facilement mobilisables, car inscrites dans nos circuits d'insertion et d'accompagnement vers le logement. Par extension, le public du SIAO entrerait parfaitement dans cette dynamique. Il s'agit d'une démarche volontaire avec un contrat d'engagement réciproque signé par les personnes concernées et l'association Station Lumière porteuse du projet.



53, avenue Guillaume Dulac– 13600 LA CIOTAT
Téléphone et Télécopie : 04.42.08.62.77 – mail : station.lumiere@wanadoo.fr
SIRET 403 272 289 00022 – APE 8790B

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

## Le lieu de réalisation du projet :

La Ville de La Ciotat met à disposition du projet, le local qui se situe en RDC de la Villa Bianco. Ce local d'environ 150 m2, permet de stocker le matériel et de formaliser l'espace atelier.

## L'équipe opérationnelle du projet :

- Une coordinatrice de projet bénévole
- Un moniteur d'atelier (20h)
- Une chargée d'accueil, d'accompagnement et d'animation (35h)
- Un ouvrier polyvalent (20h)
- Une chargée d'entretien (20h)

## Le déroulement du projet :

**La démarche étant volontaire**, l'action se veut souple de manière à permettre d'engager un travail de redynamisation individualisé prenant en compte les difficultés et les ressources des personnes, et prenant en compte le temps nécessaire à l'évolution de leur situation.
Du lundi au vendredi, les horaires sont définis avec les personnes, de manière à **favoriser leur implication dans le projet**. L'équipe opérationnelle du projet a souhaité réunir les conditions pour que les personnes se sentent libres de créer, tout **en faisant avec** elles.
Ainsi, elles sont placées en situation de réalisation d'objets de décoration pour elles-mêmes ou pour d'autres.

**En conclusion il est question ici, de reprise de confiance en soi, de restauration de l'être par le faire, de conscience et de révélation de ses propres ressources : « je suis capable de réaliser de belles choses », pour permettre de passer à une autre étape.**

En matière d'approvisionnement :
Station Lumière récupère des palettes en bois, du matériel, du petit mobilier auprès des entreprises partenaires de la Zone Athélia, grâce à l'association « Athélia Entreprendre ». D'autres sources d'approvisionnement se cherchent actuellement : entreprises, particuliers… .

La destination de la création :
Les personnes participant à « l'Atelier Lumière » donnent une seconde vie à ces objets, les embellissent de leur création, de leur compétence et de leur savoir-faire.(CF illustrations jointes)

Permettre de personnaliser et de s'approprier leur logement est un deuxième objectif visé par cet atelier :
Plus de 30 familles ont ainsi pu participer à leur aménagement, ameublement et décoration depuis trois années.

De plus, des objets de noël ont été créés et exposés à la galerie de l'Escalet (association léo Lagrange), Une grainothèque a été confectionnée en palettes par l'atelier pour les besoins de la médiathèque de la Ville de La Ciotat. Un lieu de vente associatif, géré par « les Capucins » et « l'accueillette », a été entièrement aménagé en palettes recustomisées , par l'atelier, de nombreuses créations de salons de jardins entiers ont été achetés lors d'une vente exceptionnelle . Par ailleurs des jardinières sur pieds , à base de palettes, vont être installées dans certaines rues de La Ciotat. Des salons de jardins en palettes , des greniers à insectes en bois recyclé, des bacs à outils pour jardins , toujours à base de palettes ont été confectionnés en 2015 et 2016.



53, avenue Guillaume Dulac– 13600 LA CIOTAT
Téléphone et Télécopie : 04.42.08.62.77 – mail : station.lumiere@wanadoo.fr
SIRET 403 272 289 00022 – APE 8790B

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

***Résumé :***

***Les personnes ont le choix du ou des objets à « customiser ». L'autonomie et la prise d'initiatives sont encouragées. Il s'agit de construire le projet avec elles, en alliant accompagnement individuel et collectif, en s'adaptant aux particularités de chacun et en essayant de créer une dynamique de groupe.***

***Et le tout en s'inscrivant dans une démarche d'économie sociale, solidaire et circulaire car le partenariat créé avec les entreprises donatrices de palettes, d'objets « à jeter »…. Permet, en donnant une seconde vie à ces objets, de nous inscrire dans une dynamique d'utilité sociale en promouvant une utilisation alternative des déchets.***

***La plus-value est d'autant plus remarquable que ce sont des meubles et mobiliers qui naissent , qui ornent et orneront les futurs appartements de ces personnes , qu'elles auront imaginés, fabriqués, décorés à leur gout , en se les appropriant. Du coup nous gageons que ces personnes investiront mieux leurs futurs chez eux, passant ainsi d'une situation de SDF à un citoyen locataire à part entière, acteur de son habitat.***

**La suite en 2016 et après…**

C'est la pérennisation de l'atelier qui nous permettra à l'issue de l'expérimentation, de mobiliser les partenaires sur la question du statut des personnes usagères de l'atelier, et du statut de l'atelier lui-même. Activité d'insertion par l'économique, développement de notre compétence de retraitement des déchets, Transformation en ressourcerie, activité d'insertion par l'immersion et la certification ? Pérennisation par la vente des objets design ? Pérennisation par la reconnaissance de notre compétence d'accompagnateur dans le logement : garantie d'une stabilisation et d'un « mieux habiter » ?

Autant de questionnements qui sont actuellement travaillés en interne, et par les partenaires de cette expérimentation dans le cadre d'une DLA , proposée par le Service de la politique de la Ville de La Ciotat, et soutenue par le conseil régional de paca.



53, avenue Guillaume Dulac– 13600 LA CIOTAT
Téléphone et Télécopie : 04.42.08.62.77 – mail : station.lumiere@wanadoo.fr
SIRET 403 272 289 00022 – APE 8790B

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

## Opportunité d'une demande de soutien en 2016 !

L'année 2015 a été jalonnée par la tenue de deux Comités de pilotage qui ont réuni les institutions financières parties – prenantes et/ou soutenant le projet de l'atelier.
A l'issue du premier COPIL, où le représentant DLA d'ESIA était présent, nous avons pu ensemble citer et préciser les axes de travail préconisés pour envisager l'avenir et la pérennité de l'atelier : déclinaison en choix de gouvernance associée, et élaboration de pistes économiques possibles.

En tout état de cause l'année 2016 va être consacrée

- à la poursuite de l'action initiale, dans sa partie « accompagnement » des publics vulnérables au sein d'un territoire vivant ; mais aussi
- aux nouveaux partenariats serrés avec des institutions telles que le centre social de l'abeille via les médiateurs de l'ADDAP 13
- à l'approfondissement de certaines initiatives inédites comme l'accueil de stagiaires au sein de l'atelier (dans le cadre scolaire en 3eme, en cours de réorientation professionnelle, ou en cours de choix professionnel ...).

Il s'agit là d'un volet qui n'avait pas été prévu, ni pensé au départ.

En 2016,

- par l'accompagnement DLA,
- par l'implication des partenaires institutionnels (Conseil Départemental, Ville de La Ciotat, CUMPM, Conseil Régional, CAF des bouches du Rhône...), et
- par des partenaires privés tels que « Athélia-Entreprendre » , Nexity...),

l'atelier doit trouver son second souffle, et adopter un rythme de croisière après une période d'échauffement de trois années, qui aura permis d'huiler les rouages et roder la mécanique.
Il nous faut donc utiliser la boussole (DLA), pour garder le CAP ( valeurs initiales) tout en évitant les sorties de route et les défauts de trajectoire ( mauvais choix).

Des choix opérationnels seront donc à faire, aux niveaux « structuration du projet » avec un modèle de développement réaliste, tendant vers la pérennité, tout en conservant les missions et valeurs fondatrices de l'action : Faire participer un public vulnérable à une économie circulaire et donc au développement durable, par une implication individuelle et collective basée sur la récup , la valorisation et l'utilité.



53, avenue Guillaume Dulac– 13600 LA CIOTAT
Téléphone et Télécopie : 04.42.08.62.77 – mail : station.lumiere@wanadoo.fr
SIRET 403 272 289 00022 – APE 8790B

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

STATION LUMIERE
ASSOCIATION LOI 1901 n° 28085

## Organigramme de l'atelier Lumière au 31 décembre 2015 et perspectives.

| | | |
|---|---|---|
| Animatrice chargée d'accueil et de communication en emploi d'avenir. | 1 | EQTP. |
| Moniteur d'atelier en Contrat aidé (CAE). | 0.5 | EQTP |
| Ouvrier polyvalent en Contrat aidé (CAE) | 0.5 | EQTP |
| Chargée d'entretien en contrat aidé (CAE) | 0.5 | EQTP |
| Coordinatrice générale bénévole | 0.25 | EQTP |

L'expérimentation a débuté le 1er janvier 2013. L'équipe opérationnelle était composée de trois personnes, dont un employé polyvalent (ex hébergé du CHRS) qui fut embauché afin de reconstruire sa vie professionnelle chaotique. Cette expérience au sein de l'atelier lui a permis de faire valoir ses droits à la retraite.
Ensuite, après avoir embauché un moniteur d'atelier qualifié en contrat aidé, l'équipe s'est étoffée par l'embauche d'un ouvrier polyvalent, ex hébergé de station lumière ayant passé beaucoup de temps bénévole à l'atelier. Cette embauche s'est faite d'une part pour répondre aux besoins grandissants en manutention, et d'autre part, pour donner une chance d'insertion professionnelle à cette personne très éloignée de l'emploi de part une histoire personnelle faite de cassures, de ruptures et d'addictions. Cet emploi lui a permis de reprendre confiance et d'être reconnu durant quelques mois, puis il a progressivement glissé vers ses vieux démons, a rompu son contrat de travail et est retourné vivre à la rue durant plusieurs semaines. Aujourd'hui, il revient régulièrement à l'atelier bénévolement, maitrise sa consommation d'alcool et est accompagné dans son travail par le moniteur éducateur.
Le droit au recommencement, constitue une priorité à Station Lumière et l'atelier lumière permet concrètement aux personnes dites « inclassables et incasables », de se saisir à nouveau de ces opportunités. L'exemple décrit ci-dessus incarne parfaitement cette valeur. Nous pourrions en citer des dizaines d'autres, car la plupart des personnes accueillies présentent des problématiques et fragilités psychiques nécessitant la présence de professionnels qualifiés. (cf. liste des personnes et familles aidées et accompagnées vers leur logement après avoir recustomisé et choisis leurs futurs meubles et petit mobilier).
A ce jour nous avons embauché deux autres personnes en CAE à mi-temps, tant les demandes d'accompagnement vers le logement et donc les besoins en manutention, aménagement, et déménagements se sont accrus. Et c'est une des dimensions « phare » de cet atelier.
Ce sont donc quatre personnes à compétences complémentaires, formées et aguerries qui vont devoir quitter l'atelier puisque leur contrat aidé va prendre fin avant la fin de l'année. ET recommencer avec de nouvelles personnes serait une ineptie et une perte de temps fort préjudiciable.

**Donc, forts de cette expérimentation difficile à mener et compliquée mais o combien utile et nécessaire à la société,, nous voulons que cette dynamique s'enracine et puisse professionnellement atteindre sa vitesse de croisière.**

**Il est donc nécessaire de pérenniser ces postes.**

Villa Bianco. 53. Avenue Guillaume Dulac. 13600 La Ciotat.
Tel 0442086277. Station.lumiere@orange.fr
SIRET 403 272 289 00022 – APE 8790B

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

| BUDGET PREVISIONNEL 2016 atelier Lumière. | | | |
|---|---|---|---|
| **Charges (1)** | prévisionnel 2016 | **Produits (1)** | prévisionnel 2016 |
| **I - charges directes affectées à l'action** | | **I - ressources directes affectées à l'action** | |
| 60- Achats | | 70 - Vente de produits finis prestations service, marchandises | |
| prestations de services | | Prestations de service | |
| achats matières et fournitures | 1 600 | vente de marchandises | 2500 |
| Fournitures non stockables (eau, énergie) | | produits d'activités annexes | |
| Fournitures entretien et petit équipement | 600 | | |
| **61 - Services extérieurs** | | **74 - Subventions d'exploitation** | |
| Locations | | Etat - DDCS | 2000 |
| Entretien, réparations | 800 | | |
| Assurance | 750 | CPAM: LHSS | |
| Documentation | 220 | | |
| **62 - Autres services extérieurs** | | Département: | 8000 |
| Rémunération intermédiaires et honoraires | 4000 | | |
| Publicité, publications | 150 | conseil régional | 5000 |
| Déplacements, missions | 260 | Ville et polit ville | 8000 |
| Frais postaux, télécommunications | 850 | | |
| Services bancaires, autres | | | |
| **63 - Impôts et taxes** | | MPM | 10000 |
| Impôts et taxes sur rémunérations | 820 | Fondation CARITAS | |
| autres impôts et taxes | | CNASEA- ASP | 37000 |
| **64 - Charges de personnel** | | autres aides, dons ou subventions | |
| rémunération des personnels | **52000** | **75 - autres produits de gestion courante** | |
| charges sociales | 10 450 | Cotisations | |
| Autres charges de personnel | | produits divers de gestion courante | |
| **65 - autres charges de gestion courante** | | **76 - Produits financiers** | |
| **66 - Charges financières** | | **77 - Produits exceptionnels** | |
| **67 - Charges exceptionnelles** | | **78 - reprises sur amortissements et provisions** | |
| **68 - Dotation aux amortissements** | | **mise à dispo de biens et matériel** | 6000 |
| **mise à dispo de biens et matériel** | 6000 | | |
| **v alorisation du bénévolat** | 14400 | **v alorisation du bénévolat** | 14400 |
| **Total des charges** | **92 900** | **Total des charges** | **92900** |

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

Atelier lumière année 2015.

**Nous sommes là pour vous aider**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSOCIATIONS

cerfa
N° 12156*03
Annexe

# COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée.
Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention.
Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrées
3. l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

*« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »*



Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

# 1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

Identification :ATELIER LUMIERE

Nom : station lumiere

Numéro SIRET : |4|0|3|2|7|2|2|8|9|0|0|0|2|2|

Numéro RNA délivré lors de toute déclaration (création ou modification) en préfecture: |w|1|3|3|0|0|6|4|9|1|

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des associations : |__|__|__|__|__|__|

*Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :*

L'atelier lumière a entamé sa troisième année d'expérimentation le 1er janvier 2015. Vous trouverez en annexe le bilan qualitatif et quantitatif de l'action . Une grande partie des objectifs initiaux a été accomplie. Elle concerne l'accompagnement des personnes en grandes difficultés sociales, SDF... afin qu'elles puissent s'investir ou se réinvestir dans une dynamique de travail par la recustomisation d'objets et de petit mobilier.

*Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?*

Comme prévu le nombre de personnes accompagnées (hébergées au CHRS, ex hébergés, usagers de l'accueil de jour...), a atteint les 42.

Par ailleurs 33 familles ont été orientées par les référents sociaux du territoire afin de bénéficier d'aide à l'aménagement (petit meubles, vaisselle électro ménager, literie...

*Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?*

Du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, l'action s'est déroulée au rez de chaussée de la Villa Bianco (CHRS) , dans un local de 150 mètres carré mis à disposition par la Ville de La Ciotat.

*Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?*

Les objectifs quantitatifs ont été atteints. (cf document joint). Les objectifs qualitatifs ont été encore une fois partiellement atteints , car nonobstant la reprise de repères liés au respect des horaires de présence, aux nombres d'objets et mobilier récupérés , customisés et amenés au sein des nouveaux logements, il reste encore à approfondir les questions du statut des personnes accueillies et la vocation économique de l'atelier.



Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

# 2. Tableau de synthèse

**Exercice 2015**

| CHARGES | Prévision | Réalisation | % | PRODUITS | Prévision | Réalisation | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Charges directes affectées à l'action** | | | | **Ressources directes affectées à l'action** | | | |
| 60 : Achat | 2500 | 1600 | 64 | 70 - Vente de marchandises, produits finis, prestations de services | 1000 | 3382 | 338 |
| Prestations de services | | | | | | | |
| Achats matières et fournitures | 1500 | 1200 | 80 | 74- Subventions d'exploitation[2] | 57000 | 64285 | 113 |
| Autres fournitures | 1000 | 400 | 40 | Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) | | | |
| 61 - Services extérieurs | 1650 | 900 | 55 | - ddcs | 8000 | 0 | 0 |
| Locations immobilières et mobilières | | | | - | | | |
| Entretien et réparation | 750 | 500 | 67 | Région(s) : | 6000 | 0 | 0 |
| Assurance | 800 | 300 | 38 | - | | | |
| Documentation | 100 | 100 | 100 | Département(s) : | 8000 | 6000 | |
| Divers | | | | - | | | |
| 62 - autres services extérieurs | 2350 | 2300 | 98 | Intercommunalité(s) : EPCI[3] | | | |
| Rémunérations intermédiaires et honoraire | 1300 | 2100 | 162 | - CUMPM | | 10000 | |
| Publicité, publication | 200 | 100 | 1050 | Commune(s) : | | | |
| Déplacements, missions | 150 | 100 | 67 | - politique de la ville | 8000 | 6000 | 75 |
| Services bancaires, autres | 700 | | 0 | Organismes sociaux (détailler) : | | 5285 | |
| 63 - Impôts et taxes | 1500 | 0 | 0 | - fonds propres station lumière | | | |
| Impôts et taxes sur rémunération | 1000 | | 0 | Fonds européens | | | |
| Autres impôts et taxes | 500 | | 0 | | | | |
| 64- Charges de personnels | 50000 | 62867 | 126 | L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés) | 27000 | 37000 | 137 |
| Rémunération des personnels | 42000 | 62867 | 150 | Autres établissements publics | | | |
| Charges sociales | 8000 | | 0 | Aides privées | | | |
| Autres charges de personne | | | | 75 - Autres produits de gestion courante | | | |
| 65- Autres charges de gestion courante | | | | Dont cotisations, dons manuels ou legs | | | |
| 66- Charges financières | | | | 76 - Produits financiers | | | |
| 67-charges exceptionnelles | | | | 77- Produits exceptionnels | | | |
| 68 - Dotation aux amortissements | | | | 78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures | | | |
| **Charges indirectes affectées à l'action** | | | | | | | |
| Charges fixes de fonctionnement | | | | | | | |
| Frais financiers | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | |
| Total des charges | 58000 | 67667 | 117 | Total des produits | 58000 | 67667 | 117 |
| | | | | CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES | | | |
| 86- Emplois des contributions volontaires en nature | 20400 | 20400 | 100 | 87 - Contributions volontaires en nature | 20400 | 20400 | 100 |
| 860-Secours en nature | | | | 870-Bénévolat | 14400 | 14400 | 100 |
| 861-Mise à disposition gratuite de biens et services | 6000 | 6000 | 100 | 871-Prestations en nature | | | |
| 862-Prestations | | | | | | | |
| 864-Personnel bénévole | 14400 | 14400 | 100 | 875-Dons en nature | 6000 | 6000 | 100 |
| TOTAL | 78400 | 88067 | 112 | TOTAL | 78400 | 88067 | 112 |

La subvention de....10000.€ représente 14,78 % du total des produits :

(montant attribué/total des produits) x 100.

[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros

[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

[3] Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ; communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

SIRET : 40327228900022

RNA :



Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

# L'atelier Lumière.

## Station Lumière : rappel de l'histoire.

Station Lumière a été fondée en 1995, afin de répondre aux besoins d'hébergement, d'accueil, et d'accompagnement global des personnes sans domicile fixe de La Ciotat.
*« Reconstruire ce qui a été brisé. »*

**SON PROJET** est de favoriser l'insertion ou la réinsertion sociale de ces personnes en leur offrant des conditions d'accueil respectueuses de leur l'histoire, respectueuses de leurs problématiques (santé, ruptures, violences…).
Station Lumière a toujours été animé par sa volonté d'accompagner tout le monde et chacun, vers leur propre chemin, celui de la dignité retrouvée, des droits « ouverts », des revenus stabilisés, et, in fine d'une solution de logement adaptée.
Depuis 18 ans, nous poursuivons cette mission avec autant de convictions.
De l'équipe militante du départ, jusqu'à la structure professionnelle quasi pérenne d'aujourd'hui, beaucoup de chemin a été parcouru afin de consolider le projet, le rendre efficient et reconnu comme étant incontournable sur le territoire.

**MISSIONS**
**Hébergement :** De huit lits en 1996, nous pouvons accueillir 18 personnes aujourd'hui (16 en CHRS, et 2 en Lit Halte Soins Santé).
**Accueil de jour** : Nous assurons aujourd'hui l'accueil de jour des personnes SDF, qui ne souhaitent pas intégrer le CHRS, dans un local du Centre-Ville destiné à leur offrir des repas, des sandwichs, la possibilité de prendre une douche, de se changer, d'accéder à internet, de regarder des vidéos, d'écouter la musique, de renouer avec leur parcours de soins…… .
**Le partenariat** entre les structures travaillant de près ou de loin avec notre public, s'est construit, affiné, et consolidé au fil des années : Secteur psychiatrique de l'hôpital, permanence d'accès aux soins, CSAPA, ELSA, EFI, médecin de Ville, infirmière à domicile, réseau santé précarité, réseau prévention fragilité logement , CCAS dans le cadre du SIAO et de la veille sociale locale, de l'addap 13 dans le suivi des jeunes de la Ville, mission locale, Plie, pôle emploi, le Cana, avenir emploi, Médiance 13, Air le fil d'Ariane.
Station Lumière est aujourd'hui « institutionnalisée » dans le paysage « de la rue au logement » et est reconnu dans son fonctionnement par ses pairs et ses financeurs tels que :
la Ville de La Ciotat , la politique de la Ville, l'Etat grâce à la reconnaissance de la qualité du travail fourni par l'équipe professionnelle concrétisée par le passage en CHRS et l'obtention du soutien ponctuel du lieu d'accueil de jour en centre-ville, l'ARS pour les deux LHSS,
La Région, enfin, qui finance une partie de l'accueil de jour et une partie de l'hébergement d'urgence pour les plus précaires……

## L'atelier Lumière : rappel des constats et des besoins.

***Premier constat.***
Globalement l'insertion vers le logement fonctionne plutôt mieux grâce à la mobilisation des partenaires du SIAO, grâce à la meilleure cohésion des parcours sur le territoire, grâce aux effets nouvellement ressentis de l'application de la loi Dalo et à la mobilisation des bailleurs sociaux sur la Ville. A partir de ce constat , le bureau a posé la question de « l'oisiveté » de certaines personnes hébergées à station lumière depuis plusieurs semaines et dont les mises à jour sont effectives, les droits en cours d'ouverture, et les soins en cours d'administration.
Pour la plupart les revenus sont , le RSA, l'AAH, L'ARE, L'ASS, ou autres minima sociaux. Ce constat est le même, pour les personnes sorties du CHRS et résidant à Adoma, dans l'attente d'un logement pérenne. Pour certaines d'entre elles , les addictions ont repris le dessus, et nous pensons que leur isolement en constitue la principale cause.



53, avenue Guillaume Dulac– 13600 LA CIOTAT
Téléphone et Télécopie : 04.42.08.62.77 – mail : station.lumiere@wanadoo.fr
SIRET 403 272 289 00022 – APE 8790B

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

*Dans l'attente d'un logement pérenne, le temps passé en chrs ou en résidence sociale, devrait être utilisé à valoriser le potentiel créateur de chacun et chacune. Potentiel de savoir-faire, potentiel de compétences enfouies qui ne demandent qu'à réapparaitre, potentiel de valorisation de « l'autre » dans ce qu'il fait, dans ce qu'il peut produire et dans ce qu'il pourra montrer.*

***Deuxième constat :***
la circulaire du 13 janvier 2012 relative à la mise en œuvre opérationnelle du logement d'abord, dans son annexe 2, deuxième action prioritaire : « Développer l'accompagnement dans le logement »,
*Il est écrit, que : « l'accompagnement peut-être soit ciblé sur le logement, soit être global. Dans tous les cas, l'accompagnement est destiné à aider les personnes à accéder au logement ordinaire et à s'y insérer durablement. »*
*Si ces personnes choisissent leurs meubles, les façonnent à leur goût, conçoivent leurs décorations intérieures, inventent et mettent leur propre pâte dans ce qui leur est cher, c'est à dire leur foyer, nous parions qu'elles investiront beaucoup plus fort leur logement, et qu'elles voudront y construire leur devenir. Et s'y insèreront durablement.*

***Troisième constat :***
*Nous avons pu repérer depuis plusieurs années d'intervention auprès de personnes en situation de grande précarité et de grande souffrance, la difficulté pour certaines d'entre-elles, de s'inscrire ou de se maintenir dans une formation ou un emploi même dans le cadre d'un chantier d'insertion.*
*Nous avons pensé qu'il était nécessaire d'innover et de créer un espace de respiration pour et avec les personnes concernées.*

***LE PROJET :***
*Poursuivre l'expérimentation menée sur le territoire, d'un atelier de redynamisation pour les personnes en grande précarité, afin de les accompagner dans la (re)découverte de leurs propres ressources, capacités, et compétences, par le support de la création. Cet outil devant permettre de préparer et d'encourager les personnes à s'engager dans un processus d'insertion professionnelle réussie.*

## *Rappel de la démarche.*
Assurer le recyclage et le customisage des objets collectés.
Nous avons donc expérimenté un atelier de création et de redynamisation « l'atelier lumière ». L'action s'est voulue souple de manière à permettre d'engager un travail de redynamisation individualisé prenant en compte les difficultés et les ressources des personnes, compte tenu du temps nécessaire à l'évolution de leur situation.

**Le public :**
Il s'agit d'un public connu et accompagné, puisque les personnes touchées par l'action sont hébergées au CHRS, fréquentent l'Accueil de jour, ou sont hébergées en résidence sociale (Adoma) après avoir séjourné en CHRS. Ces personnes vivant des minima sociaux, en perte de confiance quant à leur capacité à créer, à faire, et à créer du lien sont facilement mobilisables, car inscrites dans nos circuits d'insertion et d'accompagnement vers le logement. Par extension, le public du SIAO entrerait parfaitement dans cette dynamique. Il s'agit d'une démarche volontaire avec un contrat d'engagement réciproque signé par les personnes concernées et l'association Station Lumière porteuse du projet.

**Le nombre de personnes concernées par l'atelier :**
L'action devait concerner une trentaine de personnes par an (ce qui a été le cas).L'atelier a fonctionné en deux temps par demi-journée et par sous-groupe.

**La durée de l'action :**
L'action menée à titre expérimental s'est voulue souple pour prendre en compte le rythme de chacun. L'atelier a ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.



53, avenue Guillaume Dulac– 13600 LA CIOTAT
Téléphone et Télécopie : 04.42.08.62.77 – mail : station.lumiere@wanadoo.fr
SIRET 403 272 289 00022 – APE 8790B

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

**Le lieu de réalisation du projet :**

La Ville de La Ciotat a mis à disposition du projet, le local qui se situe en RDC de la Villa Bianco. Ce local d'environ 150 m2, a permis de stocker le matériel et de formaliser l'espace atelier.

**L'équipe opérationnelle du projet :**

- Une coordinatrice de projet bénévole .
- Un moniteur d'atelier (20h)
- Une chargée d'accueil, d'accompagnement et d'animation (35h)
- Un ouvrier polyvalent (20h)
- Une chargée d'entretien (20h).

**La coordinatrice de projet** a pour mission d'accompagner le bon déroulement du projet dans toutes ses phases, en lien direct avec les publics concernés et les partenaires. Elle a un rôle d'anticipation, de développement, et d'évaluation du projet. Elle veille à ce que l'atelier soit un espace de liberté où il est possible de s'exprimer et d'oser faire sans être jugé mais au contraire valorisé.
**Le moniteur d'atelier** est l'accompagnant technique du projet, dans le « faire-avec » les personnes sur la transformation des objets, l'aide au déménagement et aux aménagements. Le moniteur d'atelier est garant du respect des normes de sécurité. Il est bienveillant et stimulant.(moniteur d'atelier qualifié en contrat CAE).
**La chargée d'accueil, d'accompagnement et d'animation** remplit une mission d'accueil et d'écoute des personnes. Elle a, en lien étroit avec la coordinatrice de projet, la gestion quotidienne de l'atelier au niveau de l'accueil du public, le lien avec les donateurs (familles et entreprises). Elle assure les conseils en design, en décoration, en création et en réalisation : organisation des collectes, mise en place des plannings, des projets de décoration et de communication autour du concept ... (emploi d'avenir en formation certifiante de décorateur design d'intérieur ).
**L'ouvrier polyvalent** a pour mission de seconder le moniteur d'atelier dans ses tâches quotidiennes, et d'aider à la bonne marche technique de l'atelier. (Contrat aidé CAE).

**La chargée d'entretien** a pour mission de veiller au rangement et à la bonne tenue de l'atelier (contrat aidé CAE).

**Le déroulement du projet :**

**La démarche étant volontaire,** l'action se veut souple de manière à permettre d'engager un travail de redynamisation individualisé prenant en compte les difficultés et les ressources des personnes, et prenant en compte le temps nécessaire à l'évolution de leur situation.
Du lundi au vendredi, les horaires sont définis avec les personnes, de manière à **favoriser leur implication dans le projet**. L'équipe opérationnelle du projet a souhaité réunir les conditions pour que les personnes se sentent libres de créer, tout **en faisant avec** elles.
Ainsi, elle ont été placées en situation de réalisation d'objets de décoration pour elles-mêmes ou pour d'autres.
Les personnes ont eu le choix du ou des objets à « customiser ». L'autonomie et la prise d'initiatives ont été encouragées. Il s'est 'agi de construire le projet avec elles, en alliant accompagnement individuel et collectif, en s'adaptant aux particularités de chacun et en essayant de créer une dynamique de groupe.
**En conclusion il est question ici, de reprise de confiance en soi, de conscience et de révélation de ses propres ressources : « je suis capable de réaliser de belles choses », pour permettre de passer à une autre étape.**

- En matière d'approvisionnement :

Station Lumière a récupéré du matériel et du petit mobilier auprès des entreprises partenaires de la Zone Athélia, dont la mise en relation a été facilitée grâce à l'association « Athélia Entreprendre ». D'autres sources d'approvisionnement ont été opérées : entreprises, particuliers... .



53, avenue Guillaume Dulac– 13600 LA CIOTAT
Téléphone et Télécopie : 04.42.08.62.77 – mail : station.lumiere@wanadoo.fr
SIRET 403 272 289 00022 – APE 8790B

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

- La destination de la création :

Les personnes qui ont participé à « l'Atelier Lumière » ont donné une seconde vie à ces objets , les ont embellis de leur création, de leur compétence et de leur savoir-faire.
Permettre de personnaliser et de s'approprier leur logement était un deuxième objectif visé par cet atelier et qui a été atteint pour une quarantaine d'entre elles en 38 mois.

Les objets recréés, customisés et valorisés ont été exposés et vendus à la galerie de l'Escalet jusqu'au 24 décembre 2013, à l'atelier lumière le 13 décembre 2014 et en juin 2015.

## La suite ... :

**A l'issue de l'expérimentation, l'association a remobilisé ses partenaires et repose la question du statut des personnes usagères de l'atelier, et du statut de l'atelier lui-même. Cette question est incontournable dans la perspective d'une pérennisation de l'atelier :**

**Activité d'insertion par l'économique,**
**Activité d'insertion par l'immersion et la certification ?**
**Pérennisation par la vente des objets recustomisés.**
**Pérennisation par la reconnaissance de notre compétence d'accompagnateur dans le logement : garantie d'une stabilisation et d'un « mieux habiter ».**

### Les instances reliées au projet :

**Le Comité de Pilotage** regroupant les partenaires institutionnels : DDCS 13, le Conseil Régional, le Conseil Général, mds, La Ville de La Ciotat, la DIRECCTE, le PDI, la CAF ...



53, avenue Guillaume Dulac– 13600 LA CIOTAT
Téléphone et Télécopie : 04.42.08.62.77 – mail : station.lumiere@wanadoo.fr
SIRET 403 272 289 00022 – APE 8790B

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

# Exemples de parcours de personnes ayant participé à l'atelier.

Premier exemple :

Malika, femme de 55 ans, victime de violences conjugales à son arrivée au CHRS en juin 2014, dans un état psychique et psychologique dégradé, nécessitant une attention et un accompagnement très resserré de la part de l'équipe éducative. Malika a un parcours de vie classique, une culture générale abondante qu'elle souhaite partager et une appétence particulière pour les sciences humaines et sociales.

Malika a passé plusieurs jours à se reposer, à reprendre des repères, à se réfugier un peu dans le sommeil aussi.
Puis elle a repris progressivement confiance, à remobiliser ses énergies, participant aux séances de sophrologie, rencontrant la psychologue d'EFFI, ...). Le travail d'accès aux droits a démarré dès le début de son séjour (RSA, CMU, Impôts, PLIE, performance méditerranée, Dalo, Numéro unique, ...).
Malika a eu quelques réticences pour se rendre à l'atelier au début de son séjour, elle s'est même faite priée pour participer la sortie organisée à l'ile verte en juillet 2014, mais en revenant elle a déclaré « avoir vécu un moment de découverte et de contemplation » dixit Malika.

Durant l'été, elle a souffert d'une tendinite au bras qui l'a invalidé durant quelques semaines. Elle a participé à l'atelier de manière plus régulière au printemps 2015, et petit à petit elle y a trouvé sa place,

- dans « le faire » (préparation d'objets pour la vente du mois de juin, recustomisation de petit mobilier pour son futur logement, ...).
- Dans « l'être », en adoptant une posture d'actrice dans ses choix et ses dires.

Par la suite, la présence de Malika à l'atelier a été quotidienne, elle a pu, y déposer ses « états d'âmes » et ses interrogations. Bref elle en a retiré du positif. Elle nous a fait connaitre une ergothérapeute qui est venue visiter l'atelier et passer un long moment d'échanges avec l'équipe.

Une fois la reconnaissance DALO obtenue, les dossiers d'accès aux droits bouclés, elle a pu accéder à un logement temporaire en résidence sociale. Depuis son installation, Malika est revenue régulièrement à Station Lumière, pour passer un moment avec les employés et les usagers de l'atelier, partager un repas avec les autres personnes hébergées à la villa Bianco et donner de ses nouvelles. Elle a repris les liens avec ses enfants en Belgique. En quittant station Lumière Malika a décrit son séjour à station lumière comme « une grande famille chaleureuse et humaine, mais aussi comme un lieu où l'on peut laisser aller ses doutes, ses interrogations, ses contradictions ». Et en conclusion, l'atelier lui a permis « d'être en faisant ».

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

Deuxième exemple.

Mickaël, jeune homme né en 1987, bénéficiaire d'une AAH, vivant sur le territoire depuis 2013. Il a été locataire d'un logement privé durant une année. Mickaël a hébergé sa sœur et ses neveux mais la cohabitation est devenue trop conflictuelle avec la venue du compagnon de sa sœur qui s'est rajouté à la fratrie.

Du coup Mickaël a quitté le domicile pour vivre à la rue durant un mois. Il a ainsi fréquenté l'accueil de jour de station lumière et a demandé à bénéficier d'un Lit Halte Soins Santé de la villa Bianco, compte tenu de ses souffrances psychiques et psychiatriques. Mais la promiscuité ne lui convenant pas et le RI lui paraissant trop contraignant nous avons décidé d'un commun accord à mettre fin à la prise en charge.

Il a vécu dans un squat et a fréquenté l'accueil de jour à nouveau, où l'équipe éducative lui a proposé et orienté vers l'atelier lumière. L'intégration s'est faite très progressivement compte tenu de ses problématiques, mais il s'est accroché et a travaillé avec assiduité pour ses mobiliers et pour confectionner divers objets, afin d'aménager son nouvel appartement en tant que locataire en titre. Il y a passer de nombreuses après-midi, ça lui a permis de faire du lien avec l'équipe, de faire de nouvelles connaissances et d'être reconnu par ses compétences.

Depuis , il continue à fréquenter l'accueil de jour et voici plusieurs semaines, il a signalé à l'équipe qu'il n'allait plus bien et que ses troubles psychiatriques revenaient de manière inquiétante. Il a consulté le csapa qui a préconisé une hospitalisation en CHS qui n'a pu aboutir, et au final , grâce à un partenariat serré entre le csapa, un médecin de ville, la mairie de La Ciotat et la police nationale, nous avons effectué une Hospitalisation d'office (à sa demande). Il y est resté un mois et demi, puis est revenu habiter son appartement. Il garde les liens avec toute l'équipe et revient régulièrement à l'atelier , avec ou sans but précis.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

| | Bilan activités années 2015 | | | | | | Ameublement | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | genre | année de naissance | age | revenus | date | orientation | meubles | objet | électroménager/ électronique |
| 1 | H | 1973 | 43 | AAH | 05-janv | CAF 13 | 1 bureau, 1 chaise à roulette | | |
| 2 | H | 1957 | 59 | AAH | 13-janv | CCAS | 1 table, 2 chaises, 1 clic clac | | 1 frigo top |
| 3 | H | 1974 | 42 | AAH | 09-févr | CCAS | 1 armoire, 1 clic clac, 1 penderie, 1 matelas | | 1 machine à laver |
| 4 | H | 1986 | 30 | AAH | 11-mars | CCAS | 1 sommier, 1 matelas, 1 armoire, 1 table, 4 chaises, 1 meuble cuisine | vaisselles, linge de maison | 1 frigo, 1 machine à laver, 1 gazinière |
| 5 | H | 1974 | 42 | AAH | 13-mars | CCAS | 1 table basse | | 1 machine à laver, 1 four |
| 6 | H | 1978 | 38 | AAH | 16-mars | CCAS | 1 clic clac | | |
| 7 | H | 1983 | 33 | AAH | 03-avr | CCAS | | couverts | 1 machine à laver, 1 machine à café |
| 8 | H | 1987 | 29 | CAF | 29-avr | CCAS | | 1 pot de peinture | 1 four à micro onde |
| 9 | H | 1985 | 31 | CPAM | 12-mai | CCAS | | 4 verres, 1 casserole, 4 assiètes, 4 fourchettes, 1 drap, 2 serviette | 1 machine à café |
| 10 | H | 1983 | 33 | inconnu | 18-mai | CCAS | 1 table de chevet, 1 meuble cuisine, 1 commode, 1 table basse, 1meuble salle de bain, 1 table, 2 chaises | 1 lampe de chevet, 1 serviette de bain, vaisselles, 1 coussin, 1 couette,1 traversin, linge de lit, 1 panier à linge | 1 micro onde, 1 télévision, 1 machine à café |

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

| Bilan activités années 2015 | | | | | | | Ameublement | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 11 | H | 1971 | 45 | pension amiante | 18-mai | CCAS | 1 table, 4chaises, 1 table basse, 1 buffet, 1 matelas, 1 sommier | | 1 lave linge, 1 micro onde |
| 12 | H | 1954 | 62 | pension de retraite | 19-mai | CCAS | 1 table, 4 chaises, 1 clic clac | vaisselles, linge de maison | 1 micro onde |
| 13 | H | 1995 | 21 | pension de retraite | 27-mai | CCAS | | | 1 plaque électrique |
| 14 | H | 1988 | 28 | pension d'invalidité | 26-mai | CHRS | | | 1 lecteur DVD |
| 15 | H | 1986 | 30 | pension invalidité | 27-mai | CHRS | 1 table, 1 sommier, 1 matelas, 1 armoire | 4 assiètes, 4 fourchettes, 4 couteaux, 4 cuillères à soupe, 4 cuillères à cafés, 1 ouvre boite, 1 tir bouchon, 2 verre, 1 râpe, 1 casserole, 1 presse citron, 1planche à découpé, 4 tasse, 1 bol, 2 serviettes, 1 tapis | 1 frigo |
| 16 | H | 1973 | 43 | RSA | 28-mai | CHRS | 1 clic clac, 2 chaises, 1 table, 1 sommier, 1 matelas, 1 armoire | vaisselles, linge de maison | 1 frigo, 1 télévision, 1 lave linge |
| 17 | H | 1986 | 30 | RSA | 28-mai | CHRS | | 1 antene, 1 multi prise | |
| 18 | H | 1980 | 36 | RSA | 09-juin | le CAP | | 1 cocotte minute, 1 saladier, 1 poele, 12 couverts, 1 louche, 9 assiettes, 3 verres, 3 tasses, 1 ouvre boite, 1 couvercle | |
| 19 | H | 1972 | 44 | RSA | 15-juin | le CAP | 1 lit, 1 table, 2 chaises | vaisselles, linge de maison | 1 frigo, 1 gazinière |

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

| | Bilan activités années 2015 | | | | | | Ameublement | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 20 | H | 1972 | 44 | RSA | 02-juil | le CAP | 1 lit 1 place, 1 meuble de rangement, 1 table, 4 chaises | | 1 gazinière |
| 21 | H | 1952 | 64 | RSA | 18-juin | le CAP | 1 lit pliant | | |
| 22 | F | 1961 | 55 | RSA | 13-août | le CAP | 2 meubles à fixation murale, 3 petites tables en rotin | | |
| 23 | F | 1971 | 45 | RSA | 15-sept | le CAP | 1 armoire, 1 étagère, 3 équerres | | |
| 24 | F | 1963 | 53 | RSA | 07-sept | le CAP | 2 meubles cuisine | | |
| 25 | F | 1974 | 42 | RSA | 15-sept | le CAP | 1 matelas, 1 sommier, 4 chaises, 1 table, 1 bureau, 1 armoire | cintres, 1 lampe à pied | |
| 26 | F | 1952 | 64 | RSA | 25-sept | le CAP | | | un réfrigérateur |
| 27 | F | 1965 | 51 | RSA | 01-oct | le CAP | | couverts, verres, bols, assiètes,casseroles | |
| 28 | F | 1958 | 58 | RSA | 05-oct | le CAP | 1 meuble de rangement | couverts, verres, bols, assiètes,casseroles, tasses, oreillers, linge de lit | 1 télévision, 1 décodeur, 1 machine à café |
| 29 | F | 1982 | 34 | salaire | 21-oct | le CAP | 1 table, 4 chaises, 2 matelas, 2 sommiers, 2 commodes, 2 tables de chevet | | 1 gazinière |
| 30 | F | 1966 | 50 | salaire | 02-nov | le CAP | 1 table, 4 chaises, 1 matelas, 1 sommier, 1 armoire | couverts, verres, bols assietes, tasses, casseroles, poeles | |

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

| | Bilan activités années 2015 | | | | | | Ameublement | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 31 | F | 1974 | 42 | salaire | 18-nov | le CAP | 1 table, 2 matelas, 2 sommiers, 1 bureau, 1 meuble de rangement | couverts, tasses, bols, casseroles, ustencils de cuisine | 1 frigo, 1 micro-onde, 1 batteur électrique |
| 32 | F | 1960 | 56 | salaire | 26-nov | MDS | | | 1 radiateur électrique |
| 33 | F | 1985 | 31 | salaire | 01-déc | MDS | 1 buffet de rangement vaisselle | | |
| 34 | F | 1950 | 66 | Salaire | 16-déc | MDS | 1 table, 4 chaises, 1 vaisselier | | |
| 35 | F | 1988 | 28 | salaire et complément RSA | 18-déc | Ville | | 1 drap | 1 micro-onde |

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

# VENTE EXCEPTIONNELLE

# DU 29 JUIN AU 3 JUILLET 2015

## à l'Atelier Lumière

### de 10h à 17h

**Venez découvrir toutes nos créations originales**

**ainsi que des objets et meubles anciens .**

A la Villa Bianco, 53 avenue Guillaume Dulac.

**ACHETER SOLIDAIRE**

**En achetant à l'Atelier vous donnez un coup de pouce à une autre économie, une économie solidaire, de proximité, de valeur humaine. Et vous participez à la vie associative de votre ville avec un cadeau original, unique, fabriqué avec des matériaux, recyclés par des personnes motivées.**

**L'ATELIER LUMIERE**

de STATION LUMIERE à la Ciotat.

**Depuis janvier 2013 un atelier a été créé en complément du CHRS et de l'accueil de jour de Station Lumière, qui accueille des personnes sans logement. L'Atelier leur propose un lieu de création unique où elles peuvent s'exprimer de façon libre et créative. Des meubles et objets anciens seront mis à la vente ainsi que des meubles customisés et des créations pures.**

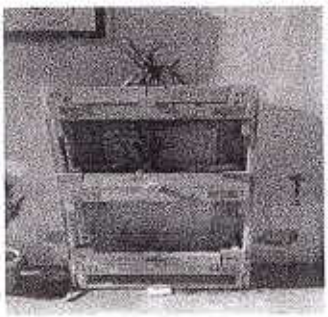

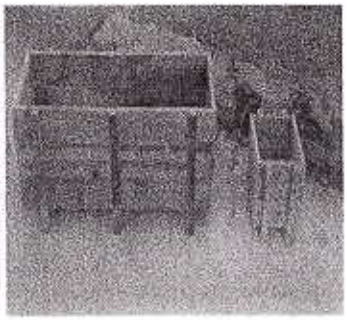

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016